

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRI II

SECRETARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

DECISION MUNICIPALE N°10 /DM/CAN2/SG/2026 PORTANT ATTRIBUTION DU
MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UNE PELLE CHARGEUSE POUR LA COMMUNE
DE NGAOUNDERE II^{EME}

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 2^{EME},
MAITRE D'OUVRAGE,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème} ;

Vu le décret n°2008/015 du 07 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré ;

Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le décret n°2001/012 du 29 décembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des marchés publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}.

Vu le Décret n° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur UM Donnacien, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de la Vina;

Vu l'arrêté n°000102/A/MINDDEVEL DU 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua;

Considérant le procès-verbal de la session d'ouverture des plis et proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune d'arrondissement de Ngaoundéré II^{ème},

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Groupement des Ets NGATGAOWMA et DSK est adjudicataire du marché pour l'acquisition d'une pelle chargeuse pour la Commune de Ngaoundéré II^{ème} d'un montant de 100 000 000 (Cent millions) FCFA TTC.

Délai de livraison : Trois (03) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

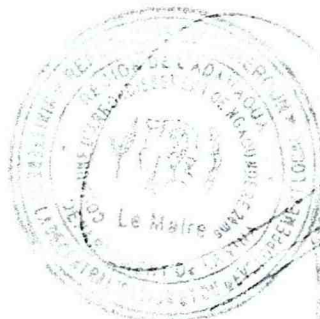
Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NGAOUNDERE, 13 0 MARS 2026

LE MAIRE

Ampliations :

- ARMP/AD
- JDM/ARMP
- CIPM/CAN2
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



Adoussou Douma
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundéré Zangé

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRÉ II

SECRETARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

COMMUNIQUE N°10/C/CANII/SG/2026 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE
L'AVIS DE CONSULTATION RESTREINTE EN PROCEDURE DE GRE A GRE
N°001/DC/CANII/CIPM/2026 DU 10/03/2026 RELATIF A L'ACQUISITION D'UNE PELLE
CHARGEUSE POUR LA COMMUNE DE NGAOUNDERE II EN PROCEDURE DE GRE A
GRE SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE
N°01338-26/L/MINMAP/SG/DGMAS/CEA5 DU 23 FEVRIER 2026 DU MINISTRE DELEGUE
A LA PRESIDENCE CHARGE DES MARCHES PUBLICS

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}, Maître d'ouvrage

Communique :

Le Groupement des Ets NGATGAOWMA & DSK, BP : 330 Ngaoundéré, est adjudicataire du marché relatif à l'acquisition d'une pelle chargeuse pour la Commune de Ngaoundéré II^{ème}, objet de l'avis de consultation restreinte en procédure de Gré à Gré N°001/DC/CANII/CIPM/2026 DU 10/03/2026 pour un montant de 100 000 000 (Cent millions) FCFA TTC.

Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de Trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le Mandataire de ce groupement, est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué au secrétariat du Maire de la Commune de Ngaoundéré II pour en recevoir notification.

Fait à Ngaoundéré, le 30 MARS 2026

Le Maire
Maître d'ouvrage

AMPLIATIONS :

- ARMP /AD
- DDMINMAP;
- CIPM /C NDERE II;
- AFFICHAGE;
- CHRONO/ ARCHIVES



Aboussou Abouma
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundéré 2ème